Comité Technique Local du 20 janvier 2022 de la DiSI Île-de-France

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Tout d'abord, la CGT Finances publiques vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Alors que le 13 janvier 2022, date de la première convocation de ce CTL, fût une journée de mobilisation d'une ampleur inédite chez les enseignants et que l'hôpital de Melun (77) s'est vu obligé, en pleine pandémie, de fermer des lits faute de personnel, nos dirigeants n'ont pas renoncé à leur décision totalement irresponsable de procéder, comme chaque année, à des suppressions de postes dans la Fonction publique, dont 1600 à la DGFiP. La DiSI Île-de-France participe à cet « effort » à hauteur de 15 postes. Mesure indigne, inacceptable, qui a motivé notre refus de participer à la première convocation de ce CTL. Avec 618 agents pour 679 postes implantés dans notre DiSI au 31 décembre 2021, **le nombre de postes vacants a atteint le score atterrant de 61, soit près de 10 % de nos effectifs, 3 fois plus qu'au niveau national !**

Parallèlement, les documents fournis pour la préparation de ce CTL ne font pas état d'une estimation du nombre des départs en retraite pour 2022, probablement massif, pouvez-vous nous en fournir une ? A cela s'ajoute plus d'une vingtaine de postes qui pourraient être libérés par les collègues admissibles aux examens internes (analyste, PSE, examen professionnel de B en A) s'ils réussissent leurs oraux. Ces dizaines de postes vont-elles simplement venir grossir les rangs des postes vacants, ou d'autres solutions sont-elles envisagées ?

Par ailleurs, des zones d'ombre ont été relevées autour de l'effectif des agents sous contrat affectés dans notre DiSI. Au 31 décembre 2021, votre rapport de synthèse des emplois dénombre 5 contractuels en fonction dans 3 ESI, alors que notre estimation est plus de 3 fois supérieure et concerne 5 ESI, si l'on se base sur les situations réelles identifiées à ce jour. Nous y reviendrons lors de cette séance.

Enfin, sur le problème du prétendu « manque d'attractivité de la Seine-et-Marne », le constat selon lequel des candidats titulaires seraient démotivés par l'incertitude sur leur affectation née de l'écart géographique entre les ESI Noisiel et Nemours, fait ressortir encore une fois les **conséquences négatives du principe de l'affectation départementale**, imposée au détriment de la résidence d'affectation nationale qui existait auparavant.

La CGT Finances publiques revendique fermement :

- ✔ **L'arrêt immédiat des suppressions de postes ;**
- ✔ **Une politique de l'emploi public responsable, valorisante et créatrice à la DGFiP ;**
- ✔ **Le comblement de tous les postes vacants par des agents titulaires ;**
- ✔ **Le remplacement de l'intégralité des départs en retraite par le recrutement d'agents titulaires ;**
- ✔ **La titularisation des agents contractuels déjà en poste ;**
- ✔ **La prise en compte du choix des ESI lors des affectations au niveau départemental.**

Compte-rendu du CTL du 20 janvier 2022

Ce Comité Technique Local était présidé par Jean-Louis BONNEFOI, Directeur de la DiSI Île-de-France. Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Cécile BARRAU (ESI Montreuil), Eric CHABROULET (ESI Paris), Hervé PERESINI (ESI Noisiel) et Françoise RETIF (ESI Nemours).

Sans revenir sur les causes, décrites dans notre déclaration liminaire, qui ont conduit au boycott par l'ensemble des représentants du personnel de la première convocation de ce CTL « Emplois », notre organisation syndicale a tenu à être présente à cette seconde convocation pour dénoncer fermement les 15 suppressions de postes programmées dans notre DiSI pour 2022 (1 A, 6 B, 8 C) et lever les zones d'ombres des documents préparatoires.

Le Directeur a annoncé la *« contribution »* de la DiSI au projet de loi de finances (PLF) 2022, d'une *« quote-part »* de 13 emplois à supprimer, auxquels s'ajoutent 2 emplois transférés *« sans consultation préalable »* vers la Délégation à la Transformation numérique (DTNum) récemment créée. 3 postes destinés à la nouvelle gestion de site et à la mission logistique ayant été récupérés par l'ESI Noisiel aux dépens du Secrétariat général et de la DiSI Centre-Ouest, nous aboutissons donc à une perte nette de 12 emplois.

L'imprécision des chiffres figurant dans la documentation préparatoire au CTL s'est confirmée, en particulier sur l'effectif des contractuels. Contrairement aux 5 dénombrés au 31 décembre 2021 dans les documents transmis, leur nombre réel est actuellement de 32 : 5 anciennement recrutés, 5 engagés en 2020 et 22 en 2021. Il aurait été impossible d'obtenir ces informations sans participer aux débats de cette séance, tant les différents annuaires accessibles dans l'intranet Ulysse local présentent des niveaux de mises à jour plus que « variables ». Le Directeur s'est engagé sur un effort de fiabilisation. Aux suppressions d'emplois décrites plus haut s'ajoutent des transformations d'emplois consistant à supprimer des emplois de titulaires pour financer des recrutements de contractuels. Ainsi à Nemours, **5 emplois de cadres C titulaires (dont 4 qualifiés) disparaissent pour financer 5 des 7 contractuels recrutés en 2021**, sur les 30 agents que compte aujourd'hui l'atelier EIFI.

Alors que l'ESI Noisiel est appelé à monter en puissance en termes d'hébergement, il existe toujours 5 postes de A PSE non pourvus sur ce site, bien que la charge de travail dans le domaine de l'intégration virtualisée ait presque doublé en 8 ans. Pour comble, un poste de A PSE a été déqualifié pour être replacé en administratif à l'ESI Versailles. Après avoir regretté un turn-over excessif, le Directeur a répondu que *« l'on s'adaptera en termes d'organisation et de ressources pour les missions supplémentaires à Noisiel… »*

Interrogée par la CGT Finances publiques, la Direction a révélé des données précises sur les départs en retraite. Sur les 135 agents de la DiSI nés en 1962 (soit 22 % de l'effectif), 22 ont annoncé leur départ en 2022 comme certain, 14 probables, 82 restent en activité et 17 n'ont pas répondu. Si l'on considère le fait que 24 collègues sont admissibles à des concours, cela aboutit à une soixantaine de départs potentiels, à ajouter aux 61 postes déjà vacants, soit un total effarant de **plus d'une centaine d'emplois vacants pour un effectif de 618 agents !**

Cela se cumule avec le manque d'attractivité qui caractérise la Seine-et-Marne, seul département (avec la Marne) à dénombrer 2 ESI, Nemours et Noisiel, très éloignés l'un de l'autre. Le Directeur a reconnu la difficulté de voir arriver des agents titulaires, en particulier à Nemours, et en l'absence de candidat à mutation ou d'affectation d'office par la DG en sortie de concours, a défendu une nouvelle fois le recours aux contractuels : *« l'affectation ne constitue pas une surprise pour un contractuel, il sait où il va, contrairement aux titulaires qui subissent l'incertitude de l'affectation départementale. »* C'est une illustration des conséquences néfastes de l'affectation départementale qui a remplacé les Résidences d'affectation nationale qui existaient autrefois. La CGT Finances publiques a proposé une résolution qui permettrait de lever cette incertitude d'affectation entre Nemours et Noisiel qui dissuade les agents à demander la Seine-et-Marne, par exemple en permettant de choisir l'ESI en même temps que le département lors de la demande de mutation. Même si l'heure est au recrutement de contractuels, notre Directeur s'est dit prêt à porter cette revendication avec la CGT Finances publiques auprès de la DG.

À l'unanimité, les représentants du personnel ont voté contre ces énièmes et inacceptables suppressions de postes à la DiSI (2 voix CGT et 1 voix CFDT-FO, Solidaires ayant boycotté cette seconde séance).

À noter que lors de nos questions diverses, la Direction nous a répondu constituer un stock de 10 000 masques FFP2, principalement destinés aux agents d'assistance, et reprendre la restitution des écrêtements liés aux arrivées et départs en dehors des plages variables (dans le cadre de l'incitation à éviter les heures de pointes dans les transports en commun, les demandes devant être transmises au service RH de la DiSI via la hiérarchie locale).